

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 AOÛT

Dûment convoqué le Conseil municipal d'Aigrefeuille s'est réuni dans la salle du conseil.

Conseillers présents : MM. Christian ANDRÉ, Eric DIXON, Jean Louis GRUDÉ, Thierry IMART, LEMORTON Joël, Bernard SANY, Philippe STURMEL.
et Mmes Laurence ANTHINIAC, Lucie DUCROS, Sandra DURU, Marine LOUBET, Mary POUPOT

Secrétaire de séance : LEMORTON Joël

Absents excusés : MARTIN Jeanne procuration à Bernard SANY
LOPEZ Valérie procuration à Brigitte CALVET

La séance est ouverte à 20 h 40 par Madame Brigitte CALVET, Maire.

- Vote des tarifs de la garderie municipale.

Madame le Maire explique qu'avec le retour de la semaine de quatre jours, un service de garderie municipale fonctionnera le matin, à la pause méridienne et le soir.

Les horaires de fonctionnement de la garderie municipale sont les suivants :

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi

Matin : 7 h 30-8 h 30

Pause méridienne : 11 h 30-13 h 30 (Maternelle) et 11h45-13h45 (Elémentaire)

Soir : 16 h 30-18 h 30

La garderie du matin sera gratuite, seules celles de la pause méridienne et du soir seront soumises à facturation et les tarifs qui seront appliqués sont les suivants :

Coefficient familial	Coût journalier 2séquences midi/soir	Coût journalier séquence midi	Coût journalier séquences soir
inférieur à 400	0,14 €	0,06 €	0,08 €
401 à 650	0,33 €	0,14 €	0,19 €
651 à 800	0,48 €	0,20 €	0,28 €
801 à 1000	0,57 €	0,24 €	0,33 €
1001 à 1200	0,76 €	0,32 €	0,44 €
1201 à 1500	0,95 €	0,40 €	0,55 €
sup. à 1500	1,19 €	0,50 €	0,69 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs ainsi proposés.

Vote : 15 voix pour

- Vote des nouveaux tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Madame le Maire explique qu'avec le nouvel aménagement de la semaine scolaire, il n'y aura plus d'école le mercredi.

C'est pourquoi, un ALSH fonctionnera le mercredi de 7 h 30 à 18 h 30.

Les tarifs qui seront appliqués pour la fréquentation de l'ALSH le mercredi et pendant les vacances scolaires sont les suivants :

Coefficient familial	Coût journalier	Coût demi-journée
inférieur à 400	3	2
401 à 650	5	3
651 à 800	6	3.50
801 à 1000	7	4
1001 à 1200	8	5
1201 à 1500	9	6
sup. à 1500	10	7
Extérieurs	17	10

Il est à préciser que la deuxième demi-journée commence après le repas de midi, que le repas n'est pas compris et que le tarif pour une sortie est unique et se monte à 7 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés.

Vote : 15 voix pour

- Création de deux postes d'adjoints territoriaux d'animation.

Madame le Maire explique que la mise en place de la garderie municipale nécessite la création de deux postes d'adjoints d'animation territoriaux à 20h hebdomadaires afin de participer à la surveillance des enfants, organiser et animer des ateliers et participer au bon fonctionnement du service.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces deux créations de postes.

Vote : 15 voix pour

- Autorisation de signature de la convention pour la gestion de l'ALSH.

Madame le Maire informe l'assemblée que la Fédération Léo Lagrange propose de continuer à gérer l'ALSH sur la commune d'Aigrefeuille et pour ce faire, une convention de partenariat doit être signée. Cette convention prévoit notamment le versement d'une subvention de 36223.09€ pour l'année 2017-2018.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer cette convention de partenariat avec la Fédération Léo Lagrange.

Vote : 15 voix pour

- Approbation de la convention d'entente sur l'exploitation du service de restauration entre le SICOVAL et la commune d'Aigrefeuille.

Madame le Maire explique que suite à la dissolution programmée du SIVURS au 31 août 2017 prochain, les communes restantes ont souhaité par délibération du Conseil syndical du 15 décembre 2016 que le SICOVAL puisse créer un service commun leur permettant de porter l'activité de fabrication et de livraison de repas.

Elle précise qu'au sein du syndicat du SIVURS, 3 communes (Aigrefeuille, Sainte Foy d'Aigrefeuille et Tarabel) sont extérieures au territoire du Sicoval mais qu'elles restent co-proprétaires de l'outil de production et peuvent continuer d'utiliser les services de restauration.

C'est pourquoi, Madame le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer une convention d'entente sur l'exploitation du service de restauration.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de cette convention.

Vote : 15 voix pour

- Adoption du règlement de la garderie municipale.

Madame le Maire explique qu'avec l'instauration d'un nouveau fonctionnement de la garderie municipale un nouveau règlement doit être signé.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau règlement pour la garderie municipale.

Vote : 15 voix pour

- Entretiens médico-professionnels : autorisation de signature de l'avenant à l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Madame le Maire explique que le CDG31 a décidé de recruter du personnel infirmier chargé d'assurer des entretiens médico-professionnels pour les visites médicales périodiques sans Surveillance Médicale Renforcée (SMR) car il manque des médecins spécialisés en santé du travail.

Ainsi, le médecin assurera les visites médicales périodiques SMR et non périodiques, les visites médicales d'embauche et les visites médicales à la demande.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG31.

Vote : 15 voix pour

- Demande d'adhésion du SIAH de la Vallée du Girou au Syndicat du Bassin Hers Girou.

Madame le Maire explique que le SBHG s'est prononcé favorablement sur la demande d'adhésion du SIAH de la Haute-Vallée du Girou.

Aigrefeuille étant une commune membre du SBHG, le Conseil municipal doit à son tour se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal d'Aigrefeuille, se prononce favorablement et à l'unanimité sur la demande d'adhésion du SIAH de la Haute Vallée du Girou au SBHG.

Vote : 15 voix pour

- Modification des statuts du Syndicat Mixte pour la Réhabilitation de l'Ancienne Décharge de Drémil-Lafage

Madame le Maire explique que depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes des Terres du Lauragais est en représentation substitution des communes d'Aurin, Bourg Saint Bernard, Lanta, Préserville, Sainte-Foy d'Aigrefeuille, Saint-Pierre-de-Lages, Tarabel, Vallesvilles.

Par délibération du 6 juin 2017, le Syndicat Mixte pour la Réhabilitation de l'Ancienne Décharge de Drémil-Lafage a procédé à la mise en conformité de ses statuts induite par cette modification de périmètre.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement et à l'unanimité pour la modification des statuts du Syndicat Mixte pour la Réhabilitation de l'Ancienne Décharge de Drémil-Lafage.

Vote : 15 voix pour

La séance est levée à 22 h 00

Signatures

Brigitte CALVET
Maire d'Aigrefeuille

